

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 70 Pouvoirs : 5 Votants : 75	<u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* (pouvoir à MÉNARD Arnaud) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-084	Détermination du nombre de membres du bureau
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2026-082 du 16 avril 2026 fixant à 10 le nombre de vice-présidences ;
Considérant l'intérêt d'étendre la composition du bureau au-delà des seuls président et vice-présidents, dans un souci de bonne administration de l'établissement et de représentativité territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer à 18 (dix-huit) le nombre de membres du bureau, autres que le président et les vice-présidents.

Article 2

De dire, en conséquence, que le nombre total des membres du bureau est de 29 (vingt-neuf).

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : / Contre : / Abstention : /	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	---	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénauld ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-085	Élection des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et suivants et L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2026-084 du 29 avril 2026 fixant à 18 les membres du bureau, autres que le président et les vice-présidents ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;
Considérant que si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et que l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu ;

Considérant la constitution d'un bureau de vote composé de deux assesseurs désignés à l'unanimité : Madame Évelyne DOMET et Monsieur Karim HOULLIER ;

Considérant les candidatures individuelles de Madame Catherine APPERT, Monsieur Franck BARDIN, Monsieur Émeric BARILLER, Monsieur Fernand BINET, Monsieur Patrick CLAEYS, Monsieur Thierry CLÉREMBAUX, Monsieur Pierre COUPRIT, Monsieur Jean-Louis COURCIÈRE, Madame Évelyne

DOMET, Monsieur Karim HOULLIER, Monsieur Benoît HUBNER, Monsieur Hervé LAMBERT, Monsieur Alain LOLIVIER, Monsieur Arnaud MÉNARD, Madame Brigitte MESSAGER, Monsieur Sébastien PILLU, Monsieur Roger RUPPERT et Madame Laurianne VERNETTE ;
Considérant le dépouillement du scrutin qui a donné le résultat suivant :

Votants	81
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39

Considérant le résultat des votes, qui est le suivant :

APPERT Catherine	73	HUBNER Benoît	73
BARDIN Franck	70	LAMBERT Hervé	73
BARILLER Émeric	73	LOLIVIER Alain	74
BINET Fernand	73	MÉNARD Arnaud	73
CLAEYS Patrick	74	MESSAGER Brigitte	71
CLÉREMBEAUX Thierry	74	PILLU Sébastien	74
COUPRIT Pierre	74	RUPPERT Roger	74
COURCIÈRE Jean-Louis	73	VERNETTE Laurianne	73
DOMET Évelyne	73	MEYER Véronique	2
HOULLIER Karim	70	MAHIEUX Bernard	1

Après avoir pris connaissance du résultat du scrutin, le Conseil communautaire :

Article 1

Déclare que les élus suivants, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour de scrutin, sont proclamés membres du Bureau :

CLAEYS Patrick	74
CLÉREMBEAUX Thierry	74
COUPRIT Pierre	74
LOLIVIER Alain	74
PILLU Sébastien	74
RUPPERT Roger	74
APPERT Catherine	73
BARILLER Émeric	73
BINET Fernand	73
COURCIÈRE Jean-Louis	73
DOMET Évelyne	73
HUBNER Benoît	73
LAMBERT Hervé	73
MÉNARD Arnaud	73
VERNETTE Laurianne	73
MESSAGER Brigitte	71
BARDIN Franck	70
HOULLIER Karim	70

Article 2

Rappelle que la présente élection peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen au plus tard le cinquième jour à compter de la proclamation des résultats.

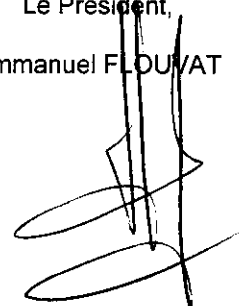
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-086	Indemnités de fonction des élus
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 ;
Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;
Considérant que pour une communauté de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, l'article L.5211-12 du code général des collectivités fixe le montant de l'indemnité maximale de président à 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'arrêter l'enveloppe globale indemnitaire de fonctions des élus qui est constituée de :

- L'indemnité maximale du Président : 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Et de l'indemnité maximale des vice-présidents : 10 x 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2

De fixer les indemnités du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués ainsi qu'il suit, dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale précisée à l'article 1 :

Bénéficiaires	Indemnité de fonctions allouées (en % de l'indice brut terminal)
Président	45 %
10 vice-présidents	21,86 %
3 conseillers communautaires délégués	7,29 %

Article 3

D'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au président, vice-présidents et conseillers communautaires délégués.

Article 4

D'inscrire les crédits nécessaires au budget et de préciser que les indemnités de fonction seront versées mensuellement et automatiquement réévaluées sans en référer au Conseil communautaire chaque fois que le traitement correspondant à l'indice de référence fera l'objet d'une modification de la valeur du point d'indice.

Article 5

De préciser que les dispositions de la présente délibération prennent effet comme suit :

- Pour le Président, l'entrée en vigueur est à la date de prise de fonction,
- Pour les vice-présidents, le bénéfice des indemnités de fonctions requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Président, sous la forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire,
- Pour les conseillers communautaires délégués, le bénéfice des indemnités de fonctions requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Président, sous la forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

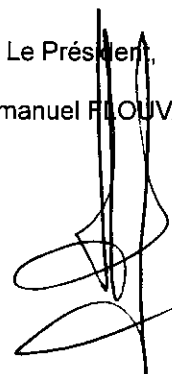
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT



**CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE
 (indemnités maximales (président et vice-présidents))**

*Les montants sont arrondis au centime immédiatement inférieur ou supérieur,
 d'où les écarts de quelques centimes entre indemnités mensuelles et indemnités annuelles*

	IB maxi*	Mode de calcul	Indemnités mensuelles maximales	Indemnités annuelles maximales
PRÉSIDENT	4 110,52 €	67,5 % de l'IB maxi	2 774,60 €	33 295,21 €
VICE-PRÉSIDENTS (10)	4 110,52 €	24,73 % de l'IB maxi	$1\,016,53 \times 10$ = 10 165,30 €	121 983,79 €
			12 939,90 €	155 279,00 €

Indemnités de fonction des élus communautaires – Répartition

	IB maxi*	Mode de calcul	Indemnités mensuelles	Indemnités annuelles
PRÉSIDENT	4 110,52 €	45 % de l'IB maxi	1 849,73 €	22 196,81 €
VICE-PRÉSIDENTS (10)	4 110,52 €	21,86 % de l'IB maxi	$898,56 \times 10$ = 8 985,60 €	107 827,16 €
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (3)	4 110,52 €	7,29 % de l'IB maxi	$299,66 \times 3$ = 898,97 €	10 787,65 €
			11 734,30 €	140 811,62 €

*Valeur de l'indice brut 1027 en 2026



Délibération du Conseil communautaire
Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-087	Délégation d'attributions du conseil communautaire au président
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-9 et L.5211-10 ;
Considérant que pour faciliter le bon fonctionnement de l'administration de l'établissement, une partie des attributions du conseil communautaire peut être déléguée au président ;
Considérant que ce qui n'est pas expressément délégué au président ou au bureau par le conseil communautaire reste de la compétence exclusive de ce dernier ;
Considérant que lors de chaque réunion du conseil communautaire, il reviendra au président de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De déléguer au président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

En matière financière et de commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant **inférieurs à 90 000 €** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Procéder, dans la limite fixée au budget, à la **réalisation des emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques, et passer à cet effet les actes nécessaires.
- Réaliser les **lignes de trésorerie** pour une durée maximale de 12 mois sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 €.
- Accorder des **admissions en non-valeur** dans la limite unitaire de 100 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Procéder aux **demandes de subventions** auprès des organismes, institutions et partenaires financeurs pour la réalisation des projets communautaires.
- Accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Créer, modifier ou supprimer les **régies et les sous-régies** comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Procéder au **renouvellement des adhésions** aux organismes dont la communauté de communes est membre et accepter le paiement des cotisations correspondantes.

En matière d'administration générale :

- Intenter au nom de la communauté de communes les **actions en justice** ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire et quels que soient les degrés de l'instance (médiation, référé, première instance, appel, cassation), et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, ainsi que de porter plainte et de se constituer partie civile et de se faire représenter ou non par l'avocat de son choix.
- **Porter plainte et se constituer partie civile**, ainsi que se faire représenter ou non par l'avocat de son choix.
- Fixer les rémunérations et régler les **frais et honoraires** des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Passer les **contrats d'assurance** et accepter les indemnités de sinistre y afférentes, et régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux.
- Décider de la conclusion et de la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Décider l'**aliénation de gré à gré de biens mobiliers** jusqu'à 4 600 euros et procéder à des dons de biens mobiliers devenus sans utilité pour l'établissement et dont la valeur nette comptable est nulle.

En matière d'aménagement et de cadre de vie :

- Exercer, au nom de la communauté de communes, les **droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code aux communes membres de la communauté de communes.

Article 2

De préciser que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un vice-président agissant par délégation du président dans les conditions fixées à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Article 3

De préciser qu'il n'est pas fait opposition à ce que les décisions prises en application de la présente délibération fassent l'objet d'une délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services et aux responsables de service.

Article 4

De préciser que le président doit rendre compte des décisions prises par délégation lors de chaque réunion du conseil communautaire.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

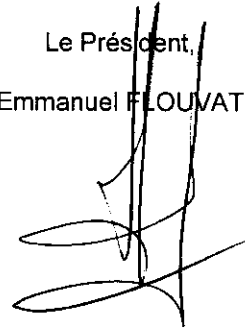
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-088	Modalités de dépôt des listes pour la composition de la commission d'appel d'offres
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

Considérant que dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le président ou son représentant, et cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est également procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes pour la composition de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1

De fixer les conditions de dépôt des listes comme suit : dépôt des listes de titulaires et de suppléants au plus tard à 18H00 le jour de la séance du Conseil communautaire dont l'ordre du jour prévoit la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

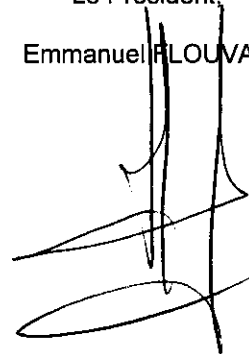
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénauld ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-089	Désignation des délégués au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant la nécessité de désigner dix-huit délégués titulaires et dix-huit délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Intercom au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères (SITCOM) de la région d'Argentan ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1

De désigner dix-huit délégués titulaires et dix-huit délégués suppléants pour représenter la communauté de communes Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères.

Délégués titulaires
BALLON Michèle
BALOCHE Bernard
CLÉREMBAUX Thierry
COUPRIT Pierre
DALICHOUX Catherine
DELABASLE Stanislas
DESNOUES Richard
DOMET Evelyne
FLOUVAT Emmanuel
FOUCHER-CHAZÉ Cendrine
FOURNIER Rénaud
LESEUR Jacques
LOLIVIER Alain
MAHIEUX Bernard
MÉNARD Arnaud
MESSAGER Brigitte
MOREAU Yohann
PILLU Sébastien

Délégués suppléants
ANCERNE Jérôme
BEAUVAIS Philippe
COURCIÈRE Jean-Louis
DE LANGLE Henri
GARNIER Philippe
GEOFFROY Catherine
GODET Frédéric
HOULLIER Karim
ISABEL Eddy
JOUIN-GUÉRARD Jérôme
LAHAYE Jean-Jacques
LEBRETON Vincent
LEROUX Jean-Pierre
MADEC Boris
MANSON Jean-Yves
MEYER Véronique
RUPPERT Roger
SCHNEIDER XAVIER

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

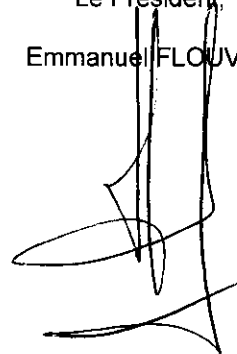
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-090	Désignation des délégués au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural d'Argentan, d'Auge et d'Ouche
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) d'Argentan, d'Auge et d'Ouche ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant la nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein du PETR d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, au sein de son comité de programmation LEADER et au sein du comité de pilotage de l'opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner treize délégués titulaires pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

Délégués titulaires
BALLON Michèle
BARBIER Philippe
BEUCHER Christophe
BOULENT Jean-Pierre
CLAEYS Patrick
COUPRIT Pierre
FLOUVAT Emmanuel
FOUCHER-CHAZÉ Cendrine
LOLIVIER Alain
MADEC Boris
MESSAGER Brigitte
PILLU Sébastien
RUPPERT Roger

Article 2

De désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du comité de programmation LEADER.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
LOLIVIER Alain	FOUCHER-CHAZÉ Cendrine

Article 3

De désigner deux délégués titulaires pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du comité de pilotage de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM).

Délégués titulaires
LEVILLAIN Franck
MOREL Angélique

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

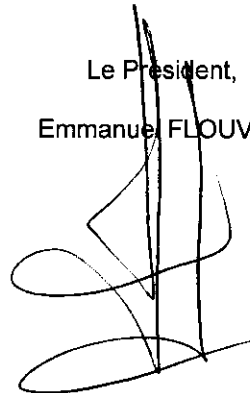
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrène ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-091	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant qu'il convient de désigner douze délégués titulaires et six délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1

De désigner douze délégués titulaires et six délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents.

Délégués titulaires
BALLON Michèle
BEAUVAIS Philippe
COUPRIT Pierre
EUDE Régis
GARNIER Philippe
JOUIN-GUÉRARD Jérôme
LAHAYE Jean-Jacques
LEVEAU Mickael
MANSON Jean-Yves
MAHIEUX Bernard
SCHNEIDER Xavier
SOCKEEL Didier

Délégués suppléants
ANCERNE Jérôme
BEUCHER Christophe
FOUCHER-CHAZÉ Cendrine
FOURNIER Rénaud
LEVEILLÉ Philippe
MADEC Boris

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

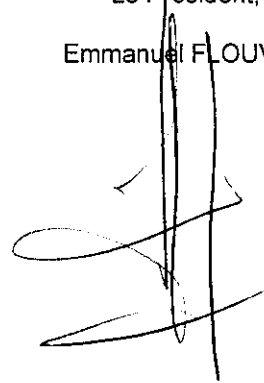
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-092	Désignation des délégués au sein du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

Délégués titulaires
FLOUVAT Emmanuel
MADEC Boris

Délégués suppléants
BARBIER Philippe
DUBOIS Aline

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

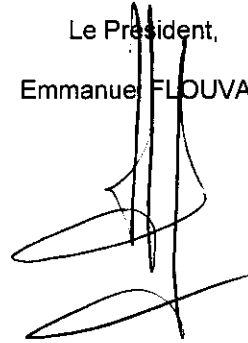
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-093	Désignation des délégués au sein du Parc naturel régional Normandie-Maine
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5721-2 ;
Vu les statuts révisés du Syndicat mixte du Parc régional Normandie-Maine ;
Considérant que l'article 8 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine précise que chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) membre désigne un représentant pour former le collège électoral qui sera appelé à élire, dans un second temps, les délégués intercommunaux qui siègeront au comité syndical du Parc régional Normandie-Maine ;
Considérant que le collège électoral des EPCI devra élire huit représentants qui siègeront au comité syndical ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
Considérant le renouvellement intégral du Conseil communautaire et la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour former le collège électoral des établissements public de coopération intercommunale qui sera appelé à élire les délégués intercommunaux au comité syndical du Parc régional Normandie-Maine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Jean-Pierre BOULENT en tant que représentant titulaire et Monsieur Pierre COUPRIT en tant que représentant suppléant pour rejoindre le collège des établissements public de coopération intercommunale et participer à l'assemblée des délégués.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

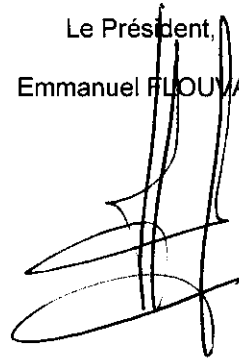
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-094	Désignation des délégués au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Site d'Écouves »
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.414-2 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000 ;
Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « site d'Écouves » est amené à se réunir dans les prochains mois ;
Considérant que pour être membre du comité de pilotage, un représentant de Terres d'Argentan Interco et un suppléant doivent être désignés par délibération afin de pouvoir y siéger ;
Considérant que ce mandat permet au représentant de Terres d'Argentan Interco, le cas échéant, de présenter sa candidature personnelle à la présidence du comité de pilotage ou celle de la communauté de communes à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Madame Évelyne DOMET en tant que représentant titulaire et Monsieur Régis EUDE en tant que représentant suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « site d'Écouves ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

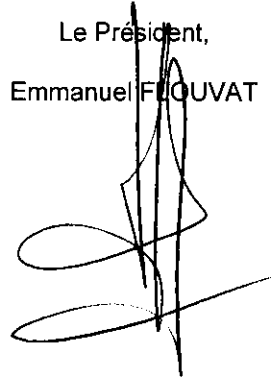
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendriline ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-095	Désignation des délégués au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny, modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2015 ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny.

Délégués titulaires
DOMET Évelyne
LÉGER Grégoire

Délégués suppléants
JAUMET Laurence
DERRIEN Anne-Marie

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

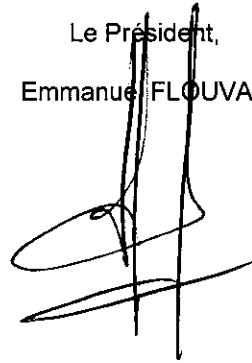
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-096	Désignation de représentants au sein du Syndicat mixte du Haras national du Pin
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5721 ;
Considérant les statuts du Syndicat mixte du Haras national du Pin, chargé de répondre aux exigences de développement et de fonctionnement de l'établissement ;
Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, sans droit de vote, pour siéger au sein du comité syndical ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

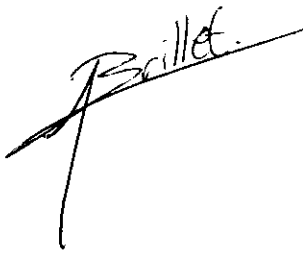
De désigner Monsieur Vincent LEBRETON en tant que représentant titulaire et Monsieur Emmanuel FLOUVAT en tant que représentant suppléant pour siéger, sans droit de vote, au sein du syndicat mixte du Haras national du Pin.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

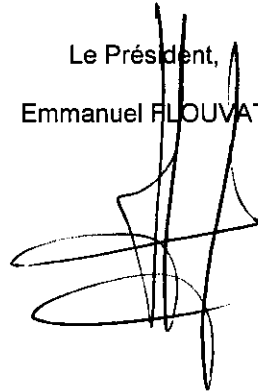
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 73 Pouvoirs : 4 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénauld ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-097	Désignation d'un représentant au sein du Comité national d'action sociale
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1 ;
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 70 et 71 ;
Considérant que Terres d'Argentan Interco est adhérent du Comité national d'action sociale depuis le 1^{er} janvier 2023 ;
Considérant qu'il convient de désigner un élu qui représentera la communauté de communes en qualité de délégué ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Benoît HUBNER en tant que représentant de Terres d'Argentan Interco auprès du Comité national d'action sociale.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

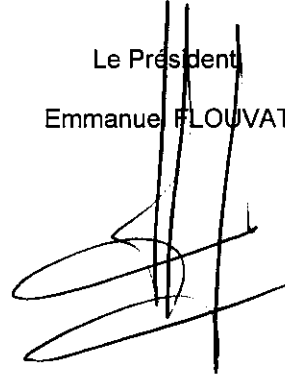
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 72 Pouvoirs : 5 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; EUDE Marion (pouvoir à BRILLET Antoine) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-098	Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Argentan
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-21 e L.2121-33 ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article R.6143-2 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la communauté de communes dont la commune siège de l'établissement hospitalier est membre ou, à défaut, un autre représentant de la commune siège de l'établissement principal ;

Considérant que les représentants des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Emmanuel FLOUVAT en tant que représentant de Terres d'Argentan Interco pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Argentan.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

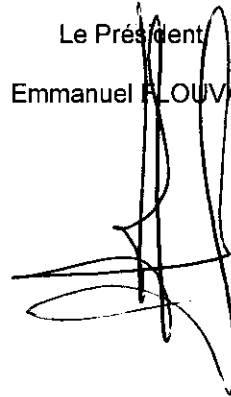
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 72 Pouvoirs : 5 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; EUDE Marion (pouvoir à BRILLET Antoine) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-099	Modification du tableau des effectifs
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants ;
Considérant la liste d'aptitude du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ;
Considérant les mouvements internes intervenus au sein de la collectivité ;
Considérant qu'il convient de prolonger la mission de l'agent en charge du projet alimentaire territorial ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De procéder aux mouvements suivants, à compter du 1^{er} juin 2026 :

- Supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet et créer un poste de rédacteur territorial principal 2nde classe à temps complet ;
- Supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet et créer un poste d'attaché territorial à temps complet ;
- Supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet et créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Article 2

De prolonger le contrat de projet du chargé de mission « projet alimentaire territorial » du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 23 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 72 Pouvoirs : 5 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénaud ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; EUDE Marion (pouvoir à BRILLET Antoine) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-100	Modification du tableau des effectifs – Emplois saisonniers
--------------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement pour des besoins saisonniers ;
Considérant la nécessité de créer des emplois saisonniers pour répondre aux besoins du centre aquatique et de l'office de tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer, pour le centre aquatique, deux postes saisonniers d'adjoints techniques territoriaux à temps complet ainsi que deux postes saisonniers d'opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet du 6 juillet au 30 août 2026.

Article 2

De créer, pour l'office de tourisme, un poste saisonnier d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

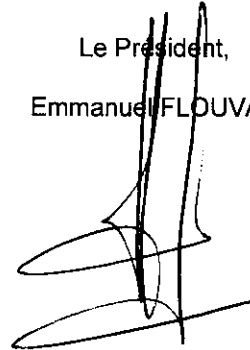
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 29 avril 2026

<u>Date de convocation</u> 28 avril 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 72 Pouvoirs : 5 Votants : 77	<u>Vote</u> Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 5 - MAI 2026
---	---	--	---

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président* ; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline ; EUDE Régis ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVEAU Mickaël ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; Antony DEBAS (pour LEROUX Jean-Pierre).

Excusés : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; EUDE Marion (pouvoir à BRILLET Antoine) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEPLAT Marie-Laure ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à LEVILLAIN Franck).

Absents : CHAMRANI Chayma ; De STOPPELEIRE Stéphane ; TOUSSAINT Philippe.

CC-2026-101	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte du Bassin de la Dives
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte du Bassin de la Dives ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte du Bassin de la Dives ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte du Bassin de la Dives.

Délégués titulaires
DELABASLE Stanislas
LAMOTHE Patrick
SOCKEEL Didier
VERNETTE Laurianne

Délégués suppléants
APPERT Catherine
CHABAT-COURRÈDE Claude
DALICHOUX Catherine
MOREAU Yohann

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

